

Äischen • Habscht • Simmer • Gräisch • Rued

De Schoulbuet 2022/23

Rentrée scolaire
Jeudi, le 15 septembre 2022



GEMENG
HABSCHT

Sommaire

Préface	3
L'obligation scolaire	4
L'enseignement précoce	4
L'enseignement préscolaire	6
L'enseignement primaire	7
Effectif total des élèves	9
Généralités	10
Le transport scolaire	14
Photos des activités 2021/22	16
Photos des classes	24
L'organisation scolaire	38
La Maison Relais	40
Service Krank Kanner doheem	43
CDM - Centre pour le développement moteur	46
Consignes de la Police pour la rentrée	47
Annuaire scolaire	50



Mot du Bourgmestre Vorwort des Bürgermeisters

Chers lecteurs,

Pour les uns, la rentrée scolaire d'automne marque le début d'une nouvelle étape de leur vie. Pour d'autres, qui ont déjà une certaine expérience de l'école, elle est devenue une habitude annuelle. Hélas, nous avons dû apprendre ces dernières années que des événements extra-scolaires peuvent impacter fortement le fonctionnement de nos écoles et conduire à ce que la routine à laquelle nous nous étions habitués pendant des années, doive être revue.

Qu'il s'agisse de la crise sanitaire liée au Covid 19 ou de l'accueil et de la scolarisation d'enfants ayant fui leur pays en guerre, les efforts ont toujours porté à rendre le quotidien scolaire de tous les enfants aussi agréable et valorisant que possible, malgré les adversités auxquelles il fallait faire face.

Je suis convaincu que toute la communauté scolaire a su tirer les bonnes conclusions des expériences des derniers mois et années, pour sortir plus forte de cette période difficile. Aussi tiens-je à exprimer ma gratitude à l'ensemble de la communauté scolaire pour le travail accompli.

Afin de garantir un enseignement de qualité, la commune de Habscht continue ses efforts pour maintenir nos infrastructures scolaires en parfait état et pleinement fonctionnelles (Jeunesse et école/encadrement constituent avec 3,8 millions d'euros le deuxième poste de dépenses le plus important du budget de fonctionnement de la commune). Ces dernières années, un accent particulier a été mis sur la digitalisation de nos écoles, bien accueillie par les élèves et les enseignants, car facilitant les méthodes

d'enseignement nouvelles. La commune continuera dans cette voie pour que nos écoles restent des établissements d'enseignement modernes dans un monde en évolution rapide.

Comme toujours, la prochaine année scolaire a été préparée pendant les vacances d'été, afin que les élèves retrouvent dès le premier jour de classe les meilleures conditions d'encadrement possibles pour une année scolaire réussie. Vous trouverez toutes les informations pertinentes concernant le fonctionnement de nos écoles sur les pages suivantes.

Je souhaite à toute la communauté scolaire une agréable et satisfaisante année scolaire 2022/2023.

Serge HOFFMANN
Bourgmestre



Liebe Leserinnen und Leser,

Für die einen ist der Schulbeginn im Herbst der Start in einen neuen Lebensabschnitt, für die anderen ist er, da sie schon über einige Schulerfahrung verfügen, zu einem alljährlichen Ereignis geworden. Allerdings haben wir in den vergangenen Jahren erfahren müssen, dass außerschulische Ereignisse einen großen Einfluss auf den Schulalltag nehmen können, welche erfordern die über Jahre angewöhnte Routine zu überarbeiten.

Ob es sich um die Gesundheitskrise in Zusammenhang mit Covid 19 oder um die Aufnahme und Einschulung von vor dem Krieg flüchtenden Kindern handelt, stets wurde alles Mögliche getan, um allen Kindern den Schulalltag so angenehm und

wertvoll wie möglich zu gestalten, trotz aller Widrigkeiten, welchen man begegnen musste. Ich bin davon überzeugt, dass die ganze Schulgemeinschaft aus den Erfahrungen der letzten Monate und Jahre gelernt und die richtigen Schlüsse gezogen hat, um gestärkt aus dieser schwierigen Zeit hervorzugehen.

Ich möchte in diesem Zusammenhang der gesamten Schulgemeinschaft meinen Dank für das Geleistete aussprechen.

Um einen qualitativ hochwertigen Unterricht zu gewährleisten, setzt die Gemeinde Habscht ihre Bemühungen fort, unsere Schulinfrastruktur in perfektem Zustand und voll funktionsfähig zu halten (Jugend und Schule/Betreuung stellen mit 3,8 Millionen Euro den zweitgrößten Ausgabenposten im Verwaltungshaushalt der Gemeinde dar). In den letzten Jahren wurde ein besonderer Schwerpunkt auf die Digitalisierung unserer Schulen gelegt, die von Schülern und Lehrern gleichermaßen begrüßt wird, da sie neue Unterrichtsmethoden erleichtert. Die Gemeinde wird diesen Weg weitergehen, damit unsere Schulen auch in einer sich schnell verändernden Welt moderne Bildungseinrichtungen bleiben.

Wie immer wurde das nächste Schuljahr während der Sommerferien vorbereitet, damit die Schülerinnen und Schüler vom ersten Schultag an die bestmöglichen Bedingungen für ein erfolgreiches Schuljahr vorfinden. Alle relevanten Informationen über den Betrieb unserer Schulen finden Sie auf den folgenden Seiten.

Ich wünsche der gesamten Schulgemeinschaft ein erfolgreiches und zufriedenes Schuljahr 2022/2023.

Serge HOFFMANN
Bürgermeister

L'obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le premier septembre doit fréquenter l'école dans la commune de sa résidence, à moins qu'il soit inscrit dans une autre école communale, dans une école de l'Etat, dans une école européenne, dans une école privée, dans une école à l'étranger ou qu'il reçoive un enseignement à domicile.

En cas de fréquentation d'une école autre que celle de la commune de résidence, un certificat d'inscription établi par l'école fréquentée est à transmettre à la commune de résidence avant le 1^{er} octobre.

L'obligation scolaire s'étend sur 12 années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question. Les

parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours et activités scolaires.

L'enseignement précoce

L'enseignement précoce fait partie du cycle 1 et est le point d'entrée non-obligatoire de votre enfant dans l'enseignement fondamental. Dès que l'enfant a atteint les 3 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours, il peut être inscrit au précoce.

L'inscription à l'enseignement précoce n'est pas obligatoire.

La rentrée des classes est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le jeudi, 15 septembre 2022. Dans la

Commune de Habscht, les parents ont également la possibilité d'inscrire leur enfant à partir du deuxième ou troisième trimestre de l'année scolaire en cours, toujours sous condition que l'enfant ait atteint l'âge de 3 ans au début du trimestre respectif.

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse préconise de prévoir un minimum de quatre plages par semaine et par enfant lors de l'inscription à l'enseignement précoce.

En fonction des inscriptions, l'Administration Communale se réserve le droit de limiter, le cas échéant, les admissions notamment pour les plages, en cas de dépassement des effectifs maxima par classe (enfants entrant au précoce au 2^e et 3^e trimestre).

Les conditions d'âge pour l'admission au précoce 2022/23

Trimestre	Date rentrée	Date naissance de l'enfant
1 ^{er} trimestre	15 septembre 2022	1 septembre 2018 - 31 août 2019
2 ^e trimestre	9 janvier 2023	1 septembre 2019 - 8 janvier 2020
3 ^e trimestre	17 avril 2023	9 janvier 2020 - 16 avril 2020

L'expérience acquise par le personnel enseignant au cours des années précédentes a montré que l'admission d'enfants au troisième trimestre n'est pas nécessairement idéale, ni pour l'enfant, ni pour le groupe fonctionnant alors déjà depuis 2 trimestres.

Ce d'autant plus que le troisième trimestre s'avère être, en raison de plusieurs jours fériés, particulièrement court. A la rentrée suivante, l'enfant concerné devra intégrer une nouvelle classe précoce avec d'autres enfants.

Les parents devront donc juger de cas en cas de l'opportunité d'inscrire leur enfant pour le dernier trimestre. Compte tenu de l'effectif de classe, l'Administration Communale se réserve le droit de limiter les admissions, notamment pour le troisième trimestre.

Les formulaires d'inscription au précoce 2022/23

Les formulaires d'inscription à l'enseignement précoce sont disponibles au guichet de l'Administration Communale à Eischen, Hobscheid

et Septfontaines pendant les heures d'ouverture de l'administration ainsi que sur le site internet www.habscht.lu.

Horaires et plages d'inscription au précoce 2022/23

Précoce à Hobscheid	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)		X		X	

Précoce à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.10-12.00)					
Après-midi (14.00-15.45)		X		X	

À l'instar des années précédentes, une plage d'arrivée flexible entre 8.00 et 9.00 heures le matin est prévue pour les enfants du précoce dans la Commune de Habscht.

Les enfants peuvent profiter pendant l'heure de midi du service d'accueil de la Maison Relais à Hobscheid et à Septfontaines. Une prise en charge des enfants de 7.00 à 8.00 heures et

les après-midis jusqu'à 19.00 heures est assurée par la Maison Relais.

A noter que le transport scolaire est également assuré pour les enfants des classes de l'enseignement précoce.

Les classes de l'enseignement précoce 2022/23

Précoce à Hobscheid		
Titulaire	Educatrice	Nombre d'enfants
Nadine STRASSER	Martine WELTER	20
Carole FREYMANN	Carmen MICUCCI (75%) / Carine NICOLAY (25%)	20
Total:		40

Précoce à Septfontaines		
Titulaire	Educatrice	Nombre d'enfants
Anne BAUMANN	Mariken EECKELS	13
Total:		13

L'enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire comprend deux années d'études (cycle 1.1 et cycle 1.2). La fréquentation de l'enseignement préscolaire est obligatoire.

Les enfants âgés de quatre ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire seront donc inscrits d'office dans la première année préscolaire (cycle 1.1).

La rentrée des classes est le jeudi, 15 septembre 2022.

Les formulaires d'inscription au préscolaire 2022/23

Bien que la fréquentation du préscolaire est obligatoire pour chaque enfant ayant ses quatre ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire et que tous les enfants remplissant cette condition sont inscrits d'office au cycle 1.1 de l'enseignement préscolaire, les parents sont priés de remplir et transmettre le formulaire

d'inscription pour les enfants du cycle 1.1 à l'administration communale.

Les informations ainsi recueillies permettent au corps enseignant à procéder à une répartition équilibrée des élèves parmi les classes du cycle. Les formulaires d'inscription au cycle 1.1 sont disponibles au guichet

de l'administration communale à Eischen, Hobscheid et Septfontaines pendant les heures d'ouverture de l'administration ainsi que sur le site internet www.habscht.lu.

Pour les enfants étant inscrit au cycle 1.2, une inscription par formulaire n'est pas nécessaire.

Horaires du préscolaire 2022/23

Préscolaire à Hobscheid	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)		X		X	
Préscolaire à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.10-12.00)					
Après-midi (14.00-15.45)		X		X	



Les classes de l'enseignement préscolaire 2022/23

Préscolaire à Hobscheid		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycles 1.1 et 1.2	Béatrice MULLER	15
Cycles 1.1 et 1.2	Michèle OBERTIN	15
Cycles 1.1 et 1.2	Sylvie WAGNER	15
Cycles 1.1 et 1.2	Tania MULLER	15
Cycles 1.1 et 1.2	Nathalie THILLMANY	15
	Total:	75

Préscolaire à Septfontaines		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycles 1.1 et 1.2	Annouk PRIM	18
	Total:	18

L'enseignement primaire (cycles 2-4)

Tout enfant ayant atteint l'âge de six ans révolus au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire doit obligatoirement suivre l'enseignement primaire qui comprend six années

d'études réparties sur trois cycles d'études.

La rentrée des classes est le jeudi, 15 septembre 2022.

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à disposition des élèves par la Commune de Habscht.

Horaires du primaire 2022/23

Primaire à Eischen	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07.55-12.00)					
Après-midi (13.55-15.45)		X		X	
Primaire à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07.50-11.55)					
Après-midi (13.55-15.45)		X		X	

Le personnel enseignant est présent dix minutes avant le commencement des cours, respectivement après les

cours, pour assurer une surveillance dans la cour de récréation.

Les classes de l'enseignement primaire 2022/23

Primaire à Eischen		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycle 2.1	Mike STEICHEN	13
Cycle 2.1	Christine STEINMETZ	12
Cycle 2.1	Anne BOULANGER	12
Cycle 2.2	Manon MANDERSCHEIT	13
Cycle 2.2	Laurent PERRARD	12
Cycle 2.2	Joëlle NENNIG	12
Cycle 3.1	Henri BERTEMES	16
Cycle 3.1	Marie-Anne ENSCH	17
Cycle 3.2	Alphonse SIMON	17
Cycle 3.2	Laurent THEIS	17
Cycle 4.1	Corinne SPODEN	16
Cycle 4.1	Annette WAGNER	17
Cycle 4.2	André BOSSELER	14
Cycle 4.2	Steve PETER	14
	Total:	202

Primaire à Septfontaines		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycle 2	Jill FIDLER	23
Cycle 3	Danielle THILL	9
Cycle 4	Frank FISCHBACH	11
	Total:	43

Eu égard aux dispositions européennes et nationales et notamment au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement

des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), les listes de composition des classes ne sont pas publiées.

Il est toutefois admissible que les parents des élèves d'une classe reçoivent une information relative à l'ensemble des élèves de cette classe sur demande adressée au titulaire de la classe.

Effectif total des élèves 2022/23

Cycle	Élèves à Hobscheid	Élèves à Eischen	Élèves à Septfontaines	Total
Précoce	40		13	53
Cycle 1.1	36		8	44
Cycle 1.2	39		10	49
Cycle 2.1		37	12	49
Cycle 2.2		37	11	48
Cycle 3.1		33	4	37
Cycle 3.2		34	5	39
Cycle 4.1		33	4	37
Cycle 4.2		28	7	35
Total:	115	202	74	391



Généralités

Surveillance des élèves

Une surveillance dans la cour de récréation est assurée par les enseignants:

- 10 minutes avant et après les cours,
- pendant les récréations,
- de l'arrêt de bus vers l'école.

Le plan de surveillance est affiché dans les bâtiments scolaires respectifs.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas la Maison Relais, il est impératif que les parents (ou une personne habilitée) reprennent l'enfant au plus tard

endéans le délai précité de 10 minutes après les cours.

Passé ce délai, les enseignants et la commune sont déchargés de leur responsabilité.

Cours d'appui

Les cours d'appui s'adressent aux enfants nécessitant un soutien particulier dans l'une ou l'autre branche principale. Les

enfants concernés obtiennent dans ces branches un enseignement adapté à leur situation personnelle dans le but

d'atteindre le niveau de leur classe respective.

Réunions d'information et consultations avec les parents

La loi scolaire impose à l'enseignant un contact étroit moyennant des réunions d'information avec les parents de leur classe pour leur donner toutes les informations nécessaires sur les horaires, les programmes et les méthodes appliquées dans la classe,

les devoirs en classe, les devoirs à domicile, le matériel dont les élèves ont besoin, la date et l'heure prévues pour les consultations des parents.

Les consultations pour parents ont lieu en dehors des heures de classe

et doivent être demandées auprès du titulaire de classe respectif. Ces consultations permettent aux parents de discuter avec le titulaire de classe les progrès scolaires de leurs enfants.

Utilisation de portables et d'appareils de reproduction d'images

L'utilisation de téléphones portables ainsi que de tout autre appareil servant à la reproduction d'images et/ou de vidéos (caméras quelconques, tablets, etc), est défendue dans l'enceinte des bâtiments

scolaires et de la Maison Relais, ainsi que dans la cour de récréation et dans le bus scolaire.

En cas de non respect de cette disposi-

tion, la commune se réserve le droit d'exclure temporairement les élèves en question du service d'accueil, de la restauration scolaire ou du transport scolaire.



Autres intervenants

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 5 leçons par rapport aux heures de

cours (28 leçons par semaine) est assurée par des enseignants qui ne sont pas titulaires d'une classe propre, respectivement par des chargés de cours. Ceux-ci assument la tenue des

branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes. Pour l'année scolaire 2022/23, ces intervenants sont:

Josette SCHLOESSER	Surnuméraire au cycle 2-4
Fabienne SCHINTGEN	Surnuméraire au cycle 1
Cécile REIMINGER	Surnuméraire au cycle 1
Nadine JAMINET	Surnuméraire au cycle 2-4
Sonja STELAND	Surnuméraire au cycle 1
Anne IRRTHUM	Surnuméraire au cycle 2-4
Billie SCHARTZ	Surnuméraire au cycle 2-4
Manon REICHERT	Surnuméraire au cycle 2-4
Ben CARELLI	Surnuméraire au cycle 2-4
Anita SCHARTZ-MANNES	Chargée de cours
Alessandra TRICARICO	Surnuméraire au cycle 2-4
Andy SCHMITT	Surnuméraire au cycle 2-4

Politesse et obéissance

Il est rappelé que les règles de politesse sont à respecter non seulement entre les élèves mais aussi à l'égard de tous les intervenants: le personnel enseignant, le personnel de la Maison Relais tout comme le personnel d'accompagnement dans les bus scolaires. Il en est de même pour le personnel de nettoyage et d'entretien.

Même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison Relais, les enfants doivent obéir aux responsables afin de pouvoir maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.

Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra

être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.

IEBS

À partir de l'année scolaire 2017/18 ont été introduits les postes d'instituteurs spécialisés dans la scolarisation des

élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS). Un des 70 postes I-EBS créés au travers le pays a

été attribué à la Commune de Habscht et est occupé par Madame Nadine GUIRSCH-ROEDER.

Absences

Lorsqu'un élève manque momentanément les cours (maladie ou autre raison), les parents doivent sans délai informer le titulaire de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Ceci est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou du préscolaire.

Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie, l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants

événements de famille. En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation nationale.

Les dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:

- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée,
- par le président du comité d'école, pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale, l'ensemble des dispenses

accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Lorsque le collège échevinal constate un manque à l'obligation scolaire d'un élève, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans les huit jours à partir de la mise en demeure précitée, le collège échevinal devra en informer les instances judiciaires (Parquet Jeunesse).

Congés et vacances scolaires 2022/23

L'année scolaire commence le jeudi 15 septembre 2022 et finit le vendredi 14 juillet 2023.

Le congé de la Toussaint commence le samedi 29 octobre 2022 et finit le dimanche 6 novembre 2022 ;

les classes chôment le jour de la Saint-Nicolas, le mardi 6 décembre 2022 ;

les vacances de Noël commencent le samedi 24 décembre 2022 et finissent le dimanche 8 janvier 2023 ;

le congé de Carnaval commence le samedi 11 février 2023 et finit le dimanche 19 février 2023 ;

les vacances de Pâques commencent le samedi 1^{er} avril 2023 et finissent le dimanche 16 avril 2023 ;

jour férié légal: le lundi 1^{er} mai 2023 ;

jour férié légal de la Journée de l'Europe : le lundi 9 mai 2023 ;

jour de congé pour l'Ascension : le jeudi 18 mai 2023 ;

le congé de la Pentecôte commence le samedi 27 mai 2023 et finit le dimanche 4 juin 2023 ;

jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : le vendredi 23 juin 2023 ;

les vacances d'été commencent le samedi 15 juillet 2023 et finissent le jeudi 14 septembre 2023.

- Le jeudi, 15 septembre 2022, jour de la reprise des classes, est une journée de classe normale.
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont

congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.

- Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, suivant indication du

Ministère de l'Éducation nationale, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

Sécurité

Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès.

L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit. Pour des raisons de responsabilité et de

sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avèrerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.

La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter

l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.

Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou aux responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.

Avis aux conducteurs



Merci de respecter ces quelques règles élémentaires afin de garantir la sécurité de vos enfants sur les parkings scolaires:

- ROULEZ AU PAS!
- NE PAS CIRCULER OU STATIONNER SUR LES ARRÊTS DE BUS POUR NE PAS ENTRAVER LE TRANSPORT SCOLAIRE!
- STATIONNEZ VOS VÉHICULES SUR DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT!
- RESPECTEZ LE SENS UNIQUE SUR LE PARKING AUPRÈS DE L'ÉCOLE A EISCHEN!
- KISS & GO EISCHEN: NE STATIONNEZ QUE QUELQUES SECONDES ET PENSEZ AINSI AUX AUTRES PARENTS ET ENFANTS! NE DESCENDEZ PAS DE LA VOITURE SUR CES EMPLACEMENTS POUR ACCOMPAGNER, RESPECTIVEMENT POUR REPRENDRE, VOS ENFANTS A L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE!

Le transport scolaire

- Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire de classe vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied). Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.
- Le transport scolaire est accessible à tous les enfants de l'enseignement fondamental (précoce, préscolaire et primaire) suivant les trajets et les horaires figurant sur cette double page.
- Les usagers du transport scolaire doivent absolument obéir aux consignes des accompagnateurs de bus et les respecter dans leurs missions en vue de garantir un transport agréable et en toute sécurité.



Ligne Daisy

Aller matin / tour 1	Horaire	Enfants
Roodt, village	07:24	(Primaire)
Roodt, pont	07:26	(Primaire)
Simmerfarm	07:27	(Primaire)
Greisch	07:31	(Primaire)
Septfontaines, Ecole	07:41	(Primaire)

Aller matin / tour 2	Horaire	Enfants
Roodt, village	07:51	(Préscolaire)
Roodt, pont	07:53	(Préscolaire)
Simmerfarm	07:54	(Préscolaire)
Greisch	07:56	(Préscolaire)
Septfontaines, Ecole	08:06	(Préscolaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
Septfontaines, Ecole	12:04	(Pri. + Préséc.)
Roodt, village	12:11	(Pri. + Préséc.)
Roodt, pont	12:13	(Pri. + Préséc.)
Simmerfarm	12:14	(Pri. + Préséc.)
Greisch	12:19	(Pri. + Préséc.)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Roodt, village	13:37	(Pri. + Préséc.)
Roodt, pont	13:39	(Pri. + Préséc.)
Simmerfarm	13:40	(Pri. + Préséc.)
Greisch	13:44	(Pri. + Préséc.)
Septfontaines, Ecole	13:52	(Pri. + Préséc.)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Septfontaines, Ecole	15:50	(Pri. + Préséc.)
Roodt, village	15:57	(Pri. + Préséc.)
Roodt, pont	15:59	(Pri. + Préséc.)
Simmerfarm	16:00	(Pri. + Préséc.)
Greisch	16:05	(Pri. + Préséc.)



Ligne Goofy

Aller matin	Horaire	Enfants
Hobscheid, Kreuzerbuch	07:40	(Pri. + Préséc.)
Hobscheid, Ehnerpad	07:41	(Pri. + Préséc.)
Hobscheid, Steekaul	07:43	(Pri. + Préséc.)
Hobscheid, Laiterie	07:46	(Pri. + Préséc.)
Eischen, Ecole	07:49	(Pri. + Préséc.)
Hobscheid, Préscolaire	07:55	(Pri. + Préséc.)

Retour midi	Horaire	Enfants
que mardis et jeudis		
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	12:11	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad	12:13	(Primaire)
Hobsch., Kreuzerbuch	12:16	(Primaire)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobsch., Préscolaire	15:54	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	15:58	(Pri. + Préséc.)
Hobscheid, Ehnerpad	16:00	(Pri. + Préséc.)
Hobsch., Kreuzerbuch	16:02	(Pri. + Préséc.)

Ligne Micky



Aller matin	Horaire	Enfants
Hobscheid, Virstaad	07:35	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	07:36	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:39	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:44	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	07:49	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	07:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:57	(Préscolaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
Hobscheid, Préscolaire	11:49	(Préscolaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	11:56	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	12:00	(Préscolaire)
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	12:09	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	12:11	(Primaire)

que lundis, mercredis et vendredis:

Hobscheid, Steekaul	12:14	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad	12:15	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	12:16	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	12:22	(Primaire)
Hobscheid, Virstaad	12:24	(Primaire)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Hobscheid, Virstaad	13:28	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	13:29	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	13:35	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad	13:36	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	13:37	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:40	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	13:43	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:46	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	13:49	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	13:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:57	(Préscolaire)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	15:53	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	15:57	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	16:02	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Virstaad	16:04	(Pri. + Prés.)
Eischen, Cité Äischdall	16:11	(Préscolaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	16:14	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	16:18	(Préscolaire)



Ligne Donald

Aller matin	Horaire	Enfants
Eischen, Cité Bettenwiss	07:37	(Primaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	07:39	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	07:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:48	(Primaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	12:09	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	12:12	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	12:15	(Primaire)

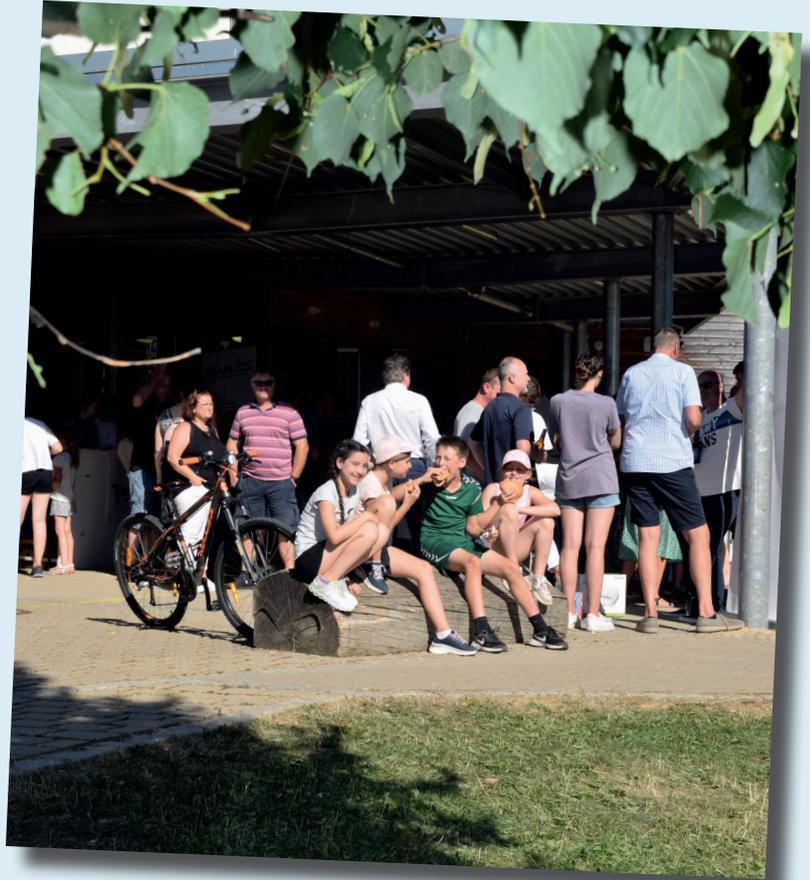
Aller après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Cité Bettenwiss	13:40	(Primaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	13:42	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	13:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:48	(Primaire)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:52	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	15:55	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	15:58	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	16:01	(Primaire)

Les accompagnateurs du bus scolaire

Jacqueline Mertens-Reimen	Bus Hobscheid / Eischen (Micky)	Tél.: 39 01 33 481
Denise Dupont-Gengler	Bus Eischen (Donald)	Tél.: 39 01 33 482
Poste à occuper	Bus Hobscheid / Eischen (Goofy)	Tél.: 39 01 33 483
Mathias Schneider	Bus Septfont. / Greisch / Roodt (Daisy)	Tél.: 39 01 33 484











De Schoulbuet 2022/23









Cycle 1 - Précoce - Hobscheid
Classe Nadine Strasser / Martine Welter



Cycle 1 - Précoce - Hobscheid
Classe Philippe Nilles / Mariken Eeckels



Cycle 1 - Précoce - Hobscheid
Classe Sylvie Wagner / Sondra Bock



Cycle 1 - Précoce / Préscolaire - Septfontaines
Classe Anne Baumann / Élise André



Cycle 1 - Préscolaire - Septfontaines
Classe Annouk Prim (avec Josette Schloesser)



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Béatrice Muller (avec Fabienne Schintgen)



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Carole Freymann



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Michèle Obertin (avec Cécile Reiminger)



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Nathalie Thillmany



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Tania Muller (avec Sonia Wolff)



Cycle 2 - Septfontaines
Classe Jill Fidler (avec Nadine Jaminet)



Cycle 2 - Septfontaines
Classe Sarah Espen (avec Nadine Jaminet)



Cycle 2.1 - Primaire - Eischen
Classe Joëlle Nennig (avec Anne Irrthum)



Cycle 2.1 - Primaire - Eischen
Classe Laurent Perrard



Cycle 2.1 - Primaire - Eischen
Classe Manon Manderscheit



Cycle 2.2 - Primaire - Eischen
Classe Anne Boulanger



Cycle 2.2 - Primaire - Eischen
Classe Christine Steinmetz (avec Mike Steichen)



Cycle 3 - Primaire - Septfontaines
Classe Danielle Thill (avec Nadine Jaminet)



Cycle 3.1 - Primaire - Eischen
Classe Alphonse Simon (avec Myriam Nickts)



Cycle 3.1 - Primaire - Eischen
Classe Laurent Theis



Cycle 3.2 - Primaire - Eischen
Classe Henri Bertemes



Cycle 3.2 - Primaire - Eischen
Classe Marie-Anne Ensch (avec Anita Scharzt-Mannes)



Cycle 4 - Primaire - Septfontaines
Classe Frank Fischbach



Cycle 4.1 - Primaire - Eischen
Classe André Bosseler (avec Lou Tousseng)



Cycle 4.1 - Primaire - Eischen
Classe Steve Peter



Cycle 4.2 - Primaire - Eischen
Classe Annette Wagner (avec Claude Weiler)



Cycle 4.2 - Primaire - Eischen
Classe Ben Carelli



Cycle 4.2 - Primaire - Eischen
Classe Corinne Spoden

L'organisation scolaire

La commune

Dans le cadre de l'enseignement fondamental, la commune, par le conseil communal et le collège échevinal, chacun selon ses compétences, exerce notamment les attributions suivantes:

- établir et adopter l'organisation scolaire;
- approuver le plan de réussite scolaire;
- veiller au respect de l'obligation scolaire;
- veiller à la réalisation et à l'entretien des bâtiments et équipements scolaires;
- procéder à la répartition des différents membres du personnel affecté à la commune;
- organiser l'encadrement périscolaire des élèves;
- veiller à l'exécution des dispositions légales en rapport avec la sécurité dans les écoles.

L'organisation scolaire est arrêtée annuellement par le conseil communal. L'organisation scolaire renseigne sur les points suivants:

- les écoles établies sur le territoire de la commune;
- les horaires des classes;
- la répartition des classes et le relevé des élèves;
- l'organisation des activités scolaires en dehors de l'horaire normal;



Michel Hengesch
Service scolaire

- l'occupation des postes d'instituteurs et les autres membres du personnel des écoles, avec indication de leurs prestations.

De même, le conseil communal arrête le budget de l'école ainsi que les postes

vacants pour lesquels une affectation de personnel est demandée au Ministère de l'Éducation nationale.

L'organisation scolaire définitive, comprenant toutes les données nominatives et chiffrées, est arrêtée pour le 1^{er} octobre de chaque année par le collège échevinal.

Pour toute question/remarque concernant le fonctionnement de l'école, prière de vous adresser au responsable du service scolaire de l'Administration Communale, au numéro de téléphone 39 01 33 222 ou par courriel à l'adresse secretariat@habscht.lu qui en saisira le cas échéant le collège échevinal.

La commission scolaire

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel enseignant et les parents d'élèves s'exerce à travers de la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

La commission scolaire comprend comme président le bourgmestre ou un délégué désigné par lui parmi

les membres du conseil communal. De plus, elle se compose d'autres membres dont des représentants du personnel enseignant et des représentants des parents d'élèves. La constitution de la commission scolaire est obligatoire.

La commission scolaire a pour mission d'aviser annuellement l'organisation scolaire. Elle émet son avis

sur les propositions concernant le budget d'école et a pour mission e.a. de promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertations entre les parents, le personnel des écoles et d'autres services et organismes ayant trait au fonctionnement de l'enseignement.

Le comité d'école

L'école de Septfontaines et l'école de Hobscheid/Eischen ont chacune leur propre comité d'école conformément à la législation en vigueur.

Le comité d'école de l'école de Septfontaines se compose de trois enseignants pendant que le comité de l'école de Hobscheid/Eischen se compose de cinq enseignants.

Les élections afférentes ont lieu tous les cinq ans. Électeurs sont tous les membres du corps enseignant à l'école et qui peuvent également se porter candidat. Le comité choisit en son sein son président.

Suivant la législation scolaire, le comité d'école a les missions suivantes:

- élaborer une proposition d'organisation de l'école;
- proposer un plan de développement scolaire et participer à son évaluation;
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur laquelle la commission scolaire le consulte;
- déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
- approuver l'utilisation du matériel didactique.

Le président du comité d'école

Le président du comité d'école est nommé par le Ministre de l'Éducation nationale et ce sur proposition des membres du comité d'école. La durée de son mandat est de 5 ans et est renouvelable.

Le président du comité d'école a pour attributions:

- de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
- de veiller, ensemble avec le directeur régional, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
- d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;
- d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
- d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;
- d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;
- de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
- de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
- d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence dont le motif n'est pas reconnu valable;
- d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, sans que l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours, dont cinq jours consécutifs, par année scolaire (sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale).
- de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

Les représentants des parents d'élèves

L'élection des représentants des parents d'élèves a lieu tous les deux ans au mois d'octobre. Ne peuvent poser leur candidature que les parents d'élèves qui ne sont pas membre du personnel intervenant dans l'école.

Les représentants des parents d'élèves élisent parmi eux les représentants de parents dans la commission scolaire.

A côté de leur participation aux missions définies pour la commission

scolaire, les représentants des parents d'élèves, sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, se réunissent avec le comité d'école pour:

- discuter et, le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;

- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

La Maison Relais

La Maison Relais de la Commune de Habscht gérée par l'association ARCUS fonctionne dans chacun des trois bâtiments scolaires de la commune (Eischen, Hobscheid et Septfontaines).

Ainsi, un accueil périscolaire pour tous les enfants scolarisés dans la commune est garanti pendant tous les jours ouvrables (page 42: fermetures spéciales).



Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison Relais fonctionne le matin à partir de 7.00 heures.

Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la

Maison Relais à Hobscheid, à Eischen et à Septfontaines. Les après-midis, la Maison Relais fonctionne tous les jours jusqu'à 19.00 heures. Les enfants sont à reprendre au plus tard à 19.00 heures.

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés

le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.

Les heures d'ouverture pendant les périodes scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00 - 08.00					
08.00 - 12.00					
12.00 - 14.00					
14.00 - 16.00					
16.00 - 19.00					

Les plages horaires exactes d'inscription sont indiquées sur les formulaires d'inscription.

Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans les trois bâtiments scolaires de la Commune de Habscht.

Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place à Hobscheid. Les menus détaillés, avec indication des allergènes,

sont affichés dans chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune (rubrique «Enseignement & Maison Relais» -> «Restaurant scolaire»).

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative

(p.ex. dessins, bricolage, jeux de société, etc) ou bien se retirer pour lire ou se détendre. L'encadrement, respectivement la supervision, des enfants sont assurés par le personnel de la Maison Relais. Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'au commencement des cours.

Le service d'accueil pendant les périodes de vacances

Un accueil est assuré de 07h00 à 19h00 pendant les vacances scolaires (sauf pendant les vacances de Noël). Les enfants

pourront participer à diverses activités pédagogiques organisées par le personnel de la Maison Relais ou proposées par les

enfants. Pour rappel : les inscriptions sont à remettre au plus tard une semaine avant le début des vacances scolaires.

L'inscription à la Maison Relais

Les inscriptions pour le service d'accueil se font par année ou par mois moyennant les formulaires respectifs disponibles à la Maison Relais, au guichet communal ou téléchargeable sur le site web de la commune (www.habscht.lu).

Le principe d'une inscription préalable permettra de mieux organiser le service et notamment de planifier plus

efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible. Tout changement d'inscription doit être communiqué à la Maison Relais au plus tard le jeudi avant la semaine concernée par le changement.

L'inscription au restaurant scolaire se fait par inscription à la plage de 12.00 heures à 14.00 heures au service d'accueil.

Important: L'inscription dans la Maison Relais étant valable pour une année scolaire, vous devez réinscrire votre enfant pour l'année 2022/2023.

Gratuité de l'éducation non formelle / Facturation - le système du «Chèque Service Accueil»

À partir de la rentrée 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse rend gratuit l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire).

Qui est concerné par la gratuité ?

Si votre enfant a 4 ans accomplis au 1^{er} septembre (début de l'obligation scolaire), et qu'il fréquente l'enseignement

fondamental ou l'équivalent, il profite de la gratuité. L'éducation précoce n'est pas concernée.

Quelles sont les périodes gratuites ?

La gratuité de l'accueil porte sur les semaines d'école, du lundi au vendredi de 7h à 19h. Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait: c'est le barème du CSA qui s'applique.

Comment puis-je profiter de la gratuité ?

Si votre enfant fréquente déjà une structure d'éducation et d'accueil, vous n'avez rien à faire. Si ce n'est pas encore le cas, vous devez d'abord adhérer au système du chèque-service accueil (CSA). Pour adhérer au CSA, rendez vous dans votre commune.

Les repas sont-ils aussi gratuits ?

Pendant les semaines d'école, les repas de midi sont aussi gratuits pour tous les

enfants soumis à l'obligation scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le

salaires social minimum. Pour les autres familles, c'est le barème du CSA qui s'applique.

Journées d'ouverture et de fermeture spéciale de la Maison relais

Mardi	01.11.2022	Toussaint	fermé
Mardi	06.12.2022	Saint Nicolas	ouvert
	24.12.2022 - 8 janvier 2023	Vacances de Noël	fermé
Lundi	10.04.2023	Lundi de Pâques	fermé
Lundi	01.05.2023	Fête du travail	fermé
Mardi	09.05.2023	Journée de l'Europe	fermé
Jeudi	18.05.2023	Ascension	fermé
Lundi	29.05.2023	Lundi de Pentecôte	fermé
Mardi	30.05.2023	Mardi de pentecôte	ouvert
Vendredi	23.06.2023	Fête nationale	fermé
Mardi	15.08.2023	Assomption	fermé

Les responsables des structures d'accueil de la Commune de Habscht

Paul BRACONNIER

Chargé de direction de la Maison Relais à Hobscheid, à Eischen et de la crèche

Tél.: 39 01 33 301/351

E-Mail: mr.eischen@arcus.lu

mr.hobscheid@arcus.lu / cr.hobscheid@arcus.lu

Ensemble avec les responsables du site de la Maison Relais à Eischen et de la crèche à Hobscheid, Paul Braconnier veillera sur la qualité du travail pédagogique, soutiendra les équipes éducatives dans la mise en pratique du concept, garantira la communication entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Il sera la personne de référence pour les parents pour toutes les questions concernant l'accueil périscolaire de leurs enfants à Hobscheid et Eischen.



Ben WEBER

Chargé de direction de la Maison Relais à Septfontaines

Tél.: 39 01 33 340

E-Mail: mr.septfontaines@arcus.lu

Ben Weber veillera sur la qualité du travail pédagogique, soutiendra les équipes éducatives dans la mise en pratique du concept, garantira la communication entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Il sera la personne de référence pour les parents pour toutes les questions concernant l'accueil périscolaire de leurs enfants à Septfontaines.



Giovanni SANTOEMMA - responsable du site de la Maison Relais à Eischen

Tél.: 39 01 33 301

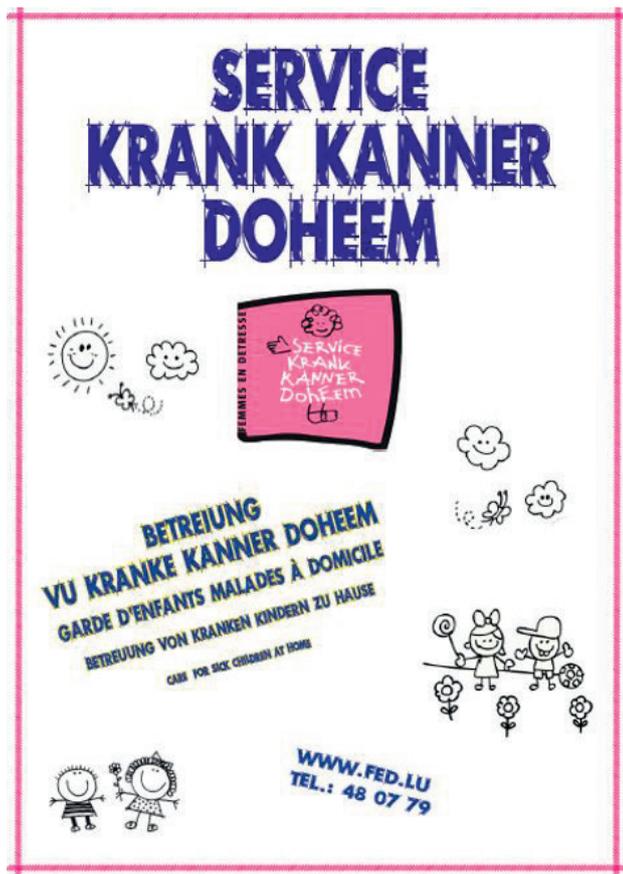
E-mail: mr.eischen@arcus.lu



Sandra SCHWEICH - responsable du site de la crèche à Hobscheid

Tél.: 39 01 33 370

E-mail: cr.hobscheid@arcus.lu



L'OBJECTIF :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades.

Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial.

Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

LES TARIFS :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

Pour les familles monoparentales le certificat de composition de ménage, établi par la commune est indispensable.

Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents: ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg. 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

LES GARDES :

Les gardes ont lieu entre 7:00 et 19:00 heures. La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite.

Une visite médicale est indiquée au 2^{ème} jour de la garde. Toutes les collaboratrices du «Service Krank Kanner Doheem» ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

☎ 48 07 79

Lundi - jeudi de 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.

Vendredi de 7:00 à 12:00 heures.

Répondeur de 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.

Le service est fermé les weekends et jours fériés. (Répondeur)

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir la fiche d'inscription que vous trouverez sur le site de Femmes en Détresse www.fed.lu

OBJEKTIVE :



Der « Service Krank Kanner » bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an.

Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können.

Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

TARIFE :

Das monatliche besteuerebare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Kinderbetreuung. Beteiligung bei Einkommen,

Bei Alleinerziehenden wird ein, von der Gemeinde auszustellendes Zertifikat der Haushaltszusammensetzung benötigt.

Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit:

½ Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg. 1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Großherzogtums.

BETREUUNGEN:

Die Betreuungen finden zwischen 7:00 und 19:00 Uhr statt. Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten.

Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich.

Alle Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner Doheem“ haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.

FÜR ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN :

☎ 48 07 79

Montag bis Donnerstag von 7:00 bis 12:00 und von 14:00 bis 18:00 Uhr.

Freitag von 7:00 bis 12:00 Uhr

Anrufbeantworter von 18:00 bis 7:00 Uhr am nachfolgenden Tag.

An Wochenenden und Feiertagen ist der Dienst geschlossen. (Anrufbeantworter).

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, füllen Sie bitte das Anmeldeformular im Voraus aus, den Sie auf der Website von Femmes en Détresse finden www.fed.lu.

Frédérique Koedinger

Responsable / Verantwortliche der Dienststelle

Service Krank Kanner Doheem GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu
95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Le SKKD est un service de FEMMES EN DETRESSE



B. P. 1024
L-1010 Luxembourg

Tél.: 40 73 35

e-mail: organisation@fed.lu

www.fed.lu

L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 17 septembre 2004

Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

COMPTE BANCAIRE

BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat)
IBAN LU87 0019 1106 6556 2000
BIC BCEE21

Association sans but lucratif
R.C.S. Luxembourg no. F1391

Layout: www.pro-fabrik.com

Service Krank Kanner Doheem GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu

HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi
7:00 – 12:00
14:00 – 18:00

vendredi
7:00 – 12:00
après répondre

Répondeur
18:00 jusqu'au lendemain 7:00

Le service est fermé les weekends et jours fériés
(Répondeur)

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le raccourci:

**WWW.SKKD.LU/
INSCRIPTION**



L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir une garde individuelle pour enfants malades à domicile

- garde individuelle à domicile pour enfants malades
- ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales sont considérées comme priorité



LES GARDES

LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE



LES COLLABORATRICES

Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes

LES TARIFS

- les tarifs sont publiés sur le site internet de Femmes en Détresse
- le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde
- pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable



FRAIS DE DEPLACEMENT

- ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg
- 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes



Centre pour le développement moteur



Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des "Centre pour le développement moteur" (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben, ...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

- Unser Angebot wird durch das "Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend" finanziert und ist daher kostenlos.



Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le «Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse» et elle est donc gratuite.

Consignes de la Police pour la rentrée scolaire



RENTREE DES CLASSES «Attention, enfants sur la voie publique»



Comme tous les ans à la mi septembre, des milliers d'élèves reprennent le chemin de l'école. Surtout les petits «nouveaux» méritent une attention toute particulière. Ils ont tout juste atteint l'âge de six ans et ne connaissent pas encore les dangers de la circulation. Pour eux tout est nouveau et fascinant, leur manque d'attention aux dangers de la rue est flagrant.

Une prudence particulière est conseillée aux automobilistes à partir du 15 septembre, grande journée de la rentrée.

Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle primordial. Ils sont considérés comme un modèle à suivre. Il est de leur devoir de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue.

Voici quelques tuyaux:

- Commencez le plus tôt possible à habituer votre enfant à la circulation.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble et expliquez à votre enfant les dangers éventuels.
- Expliquez lui de toujours marcher sur le trottoir (c'est le seul endroit où il se trouve en sécurité).
- Le chemin le plus court n'est pas forcément le chemin le plus sûr: s'il n'y a pas de passage pour piétons, rappelez la règle d'or: s'arrêter au bord de la rue, regarder vers la gauche, vers la droite, jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue, puis traverser.
- Rendez votre enfant bien visible! Posez des bandes réfléchissantes sur ses vêtements et sur son cartable afin qu'il soit mieux perçu dans le noir et dans la pénombre.
- Si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, respectez les règles du code de la route (ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs, etc.). Faites en sorte que votre enfant descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue: dans l'euphorie de vous revoir l'enfant risque de traverser, sans prendre les précautions nécessaires.



Voici les principales règles pour le transport d'enfants en voiture:

- Un enfant de moins de 3 ans doit toujours prendre place dans un siège spécial pour enfant (Attention: un siège où l'enfant est assis dos à la route est interdit si le siège passager avant est équipé d'un airbag et que celui-ci est activé).
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège qui correspond à sa taille et son poids.
- Les enfants qui mesurent plus de 150 cm n'ont plus besoin de siège spécial mais doivent porter la ceinture de sécurité standard.
- Sur les sièges à l'arrière d'une voiture les enfants doivent également prendre place dans un siège pour enfants. La Sécurité Routière recommande d'utiliser pour chaque trajet le siège pour enfants sur le siège arrière, les ceintures de série sont conçues pour la taille d'un adulte et peuvent - en cas d'accident - causer de graves blessures chez l'enfant.



A l'achat d'un siège pour enfant il faut vérifier:

- Si le siège correspond à l'âge, respectivement au poids de l'enfant.
- Si le siège est homologué et répond à la norme européenne de sécurité ECE R44.
- Si le siège se prête à l'installation dans votre voiture.
- Si le siège peut se fixer à l'aide des ceintures de série.

Mais seul l'achat d'un siège ne contribue pas à la sécurité de votre enfant. Encore faut-il veiller à l'utiliser de façon conséquente - même sur les trajets les plus courts.

Les enfants, nouveaux piétons sans expérience

Une fois dans la rue, il existe des règles à suivre:

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est-à-dire vers les maisons et les jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation (vert signifie traverser, rouge signifie s'arrêter) et un passage pour piétons protégé.
- Si l'enfant doit traverser dans une zone non protégée il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat: regarder attentivement à gauche ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.



La Police est présente

La Police assure la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi en vue de la rentrée, certains véhicules de patrouille arborent le graphisme «ATTENTION – RENTREE – SCOLAIRE».

Pour la rentrée, la Police assure la sécurité de vos enfants!

Elle est présente à la fois:

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école.
- pour prendre contact avec les enseignants et les parents.

La Police assurera une présence quotidienne auprès des différents établissements scolaires lors des premières semaines de cours. Ces actions seront répétées régulièrement tout au long de l'année scolaire dans le cadre des activités préventives de la police de proximité.



Une attention particulière sera axée sur le stationnement mettant en péril les écoliers et au non respect du port de la ceinture de sécurité.

Des contrôles répressifs fixés pour les premières semaines de la rentrée aux abords des établissements scolaires viseront à priori:

- l'excès de vitesse.
- le non port de la ceinture de sécurité.
- et l'usage illégal du téléphone portable.

Au-delà de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Police contrôle subsidiairement le permis de conduire des automobilistes.

... pour que la rentrée scolaire se passe en toute sécurité!

L'annuaire scolaire

Les bâtiments scolaires

École à Hobscheid	2b, rue Hënneschtgaass L-8373 Hobscheid	Tél.: 39 01 33 451 (Précoce) Tél.: 39 01 33 450 (Préscolaire)
École à Eischen	19, rue de Hobscheid L-8473 Eischen	Tél.: 39 01 33 400
École à Septfontaines	31, Mierscherstrooss L-8396 Septfontaines	Tél.: 39 01 33 443

L'administration communale

Paul Reiser, secrétaire communal Michel Hengesch, service scolaire	E-mail: secretariat@habscht.lu	Tél.: 39 01 33 220 Tél.: 39 01 33 222
---	--	--

La commission scolaire

Serge Hoffmann	Président
Paul Reiser	Secrétaire
Michel Hengesch	Expert
Jill Haupt	Membre représentant des parents
Jerôme Fischbach	Membre représentant des parents
Anne Scheer	Membre représentant des parents
Béatrice Muller	Membre représentant des enseignants
Nadine Guirsch-Roeder	Membre représentant des enseignants
Annouk Prim	Membre représentant des enseignants
Carlo Moes	Membre
Jimmy Carelli	Membre
Nelly Baillet-Weiler	Membre
Chantal Boulanger-Hoffmann	Membre
Jean-Paul Lickes	Membre

Le comité d'école - Ecole Hobscheid / Eischen

Béatrice Muller (Présidente)	E-mail: comite.habscht.eischen@habscht.lu	Tél.: 39 01 33 422
Nadine Guirsch-Roeder		
Manon Reichert		
Tania Muller		

Le comité d'école - Ecole Septfontaines

Annouk Prim (Présidente)	E-mail: comite.simmer@habscht.lu	Tél.: 39 01 33 443
Jill Fidler		
Nadine Jaminet		

Les coordinateurs de cycle

Béatrice Muller	Cycle 1 Hobscheid/Eischen	beatrice.muller@education.lu
Christine Steinmetz	Cycle 2 Hobscheid/Eischen	christine.steinmetz@education.lu
Henri Bertemes	Cycle 3 Hobscheid/Eischen	henri.bertemes@education.lu
Steve Peter	Cycle 4 Hobscheid/Eischen	steve.peter@education.lu
Anne Baumann	Cycle 1 Septfontaines	anne.baumann@education.lu
Jill Fidler	Cycle 2 Septfontaines	jill.fidler@education.lu
Danielle Thill	Cycle 3 Septfontaines	thill.danielle@education.lu
Frank Fischbach	Cycle 4 Septfontaines	frank.fischbach@education.lu

Les accompagnateurs de bus

Jacqueline Mertens-Reimen	Bus Hobscheid / Eischen (Micky)	Tél.: 39 01 33 481
Denise Dupont-Gengler	Bus Eischen (Donald)	Tél.: 39 01 33 482
Poste à occuper	Bus Hobscheid / Eischen (Goofy)	Tél.: 39 01 33 483
Mathias Schneider	Bus Septfont. / Greisch / Roodt (Daisy)	Tél.: 39 01 33 484

Direction de région 13

Patrick Mergen (Directeur)	E-mail: secretariat.redange@men.lu	Tél.: 24 75 58 40
----------------------------	------------------------------------	-------------------

Piscine de Steinfort

Piscine de Steinfort	7a, rue de Hagen L-8421 Steinfort	Tél.: 39 93 13 400
----------------------	-----------------------------------	--------------------

Hall sportif

Hall sportif	1a, rue de la Gare L-8471 Eischen	Tél.: 39 01 12
--------------	-----------------------------------	----------------

Maison relais Eischen

Giovanni Santoiemma (responsable)	E-mail: mr.eischen@arcus.lu	Tél.: 39 01 33 301
-----------------------------------	-----------------------------	--------------------

Maison relais Hobscheid

Paul Braconnier (chargé de direction)	E-mail: mr.hobscheid@arcus.lu	Tél.: 39 01 33 351
---------------------------------------	-------------------------------	--------------------

Maison relais Septfontaines

Ben Weber (chargé de direction)	E-mail: mr.septfontaines@arcus.lu	Tél.: 39 01 33 340
---------------------------------	-----------------------------------	--------------------

Crèche communale

Sandra Schweich (responsable)	E-mail: cr.hobscheid@arcus.lu	Tél.: 39 01 33 370
-------------------------------	-------------------------------	--------------------



GEMENG
HABSCHT



De Schoulbuet 2022/23

Eischen • Hobscheid • Septfontaines • Greisch • Roodt

Administration Communale de Habscht
Service scolaire
Place Denn • L-8465 Eischen

secretariat@habscht.lu • www.habscht.lu
www.facebook.com/gemeng.habscht
Tél.: 39 01 33 1 • Fax: 39 01 33 229